



N° de référence: I253-0395

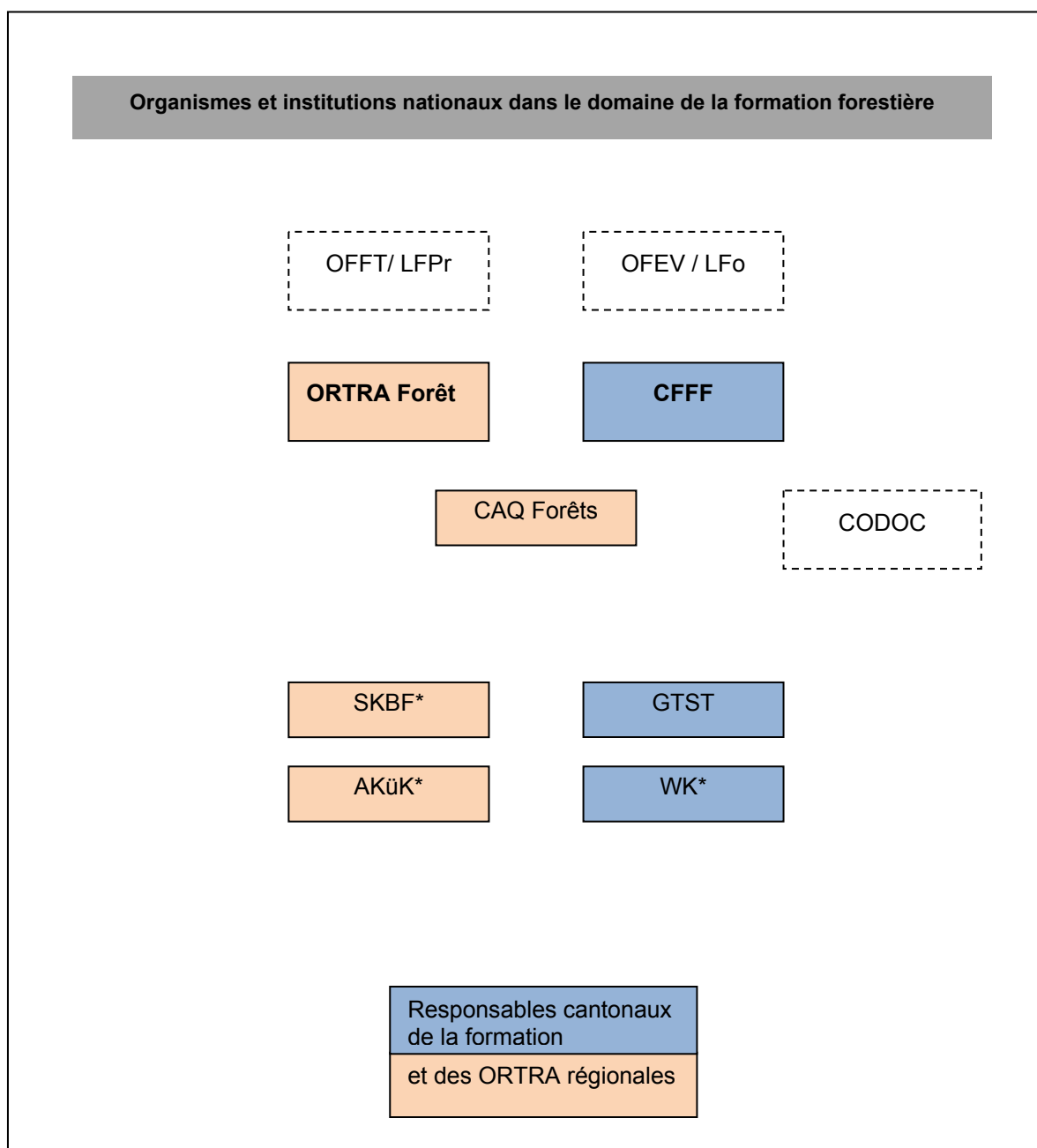
## Coordination et développement de la qualité de la formation forestière

Le projet OBIWA est terminé et les mesures proposées ont été mises en œuvre. Le tableau suivant donne un aperçu des organismes actifs dans le domaine de la formation forestière.

Organismes	Explications
Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF)	Le cahier des charges de la CFFF a été mis au net et le nouveau règlement est entré en vigueur.
Groupe de travail sur la sécurité au travail (GTST)	Le GTST s'occupe de différentes questions liées à la sécurité au travail et à la protection de la santé pour les travaux à la tronçonneuse dans la forêt privée.
Commission responsable de la formation forestière pratique (Commission forestière fédérale d'admission à l'éligibilité)	La Commission forestière fédérale d'admission à l'éligibilité s'occupe de la formation forestière pratique (stage) des diplômé(e)s des hautes écoles dans le domaine forestier (HESA, EPF). Le transfert dans un comité d'experts de la CFFF à partir de 2012 devra être contrôlé ultérieurement.
ORTRA Forêt (Organisation du monde du travail du domaine de la forêt)	Les tâches et l'organisation de l'ORTRA Forêt sont définies; le comité et le secrétariat (CODOC) sont constitués et fonctionnent. Les clarifications, la collaboration et la coordination avec les ORTRA régionales sont en cours.
Commission d'assurance qualité Forêts (CAQ Forêts)	La CAQ Forêts comprend différents groupes d'experts, dont un est p. ex. chargé de la constitution de modules (évaluation de modules) et un autre des examens professionnels fédéraux (experts lors des examens). La CAQ Forêts est mise en œuvre par l'ORTRA Forêt.
Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des forestier-bûcherons	Conformément aux exigences définies dans l'ordonnance sur la formation, cette commission a dû être constituée.
Commission de surveillance des cours interentreprises	Conformément aux exigences définies dans l'ordonnance sur la formation, cette commission a dû être constituée.
Groupe des responsables cantonaux de la formation et des ORTRA régionales	Plate-forme d'information

La plupart des organismes susmentionnés ont leur propre règlement et s'appuient sur différentes bases légales. Les commissions peuvent être attribuées soit à la formation professionnelle (LFPr) soit à la conservation des forêts (LFo) pour des raisons stratégiques (cf. illustration page suivante).

Dans le cadre du projet OBIWA, les organismes ou organisations de projet suivants ont été supprimés: direction et comité du projet PROFOR, comité de pilotage du CECOM Forêt, commission spécialisée CECOM Forêt, groupe d'accompagnement Formation continue Forêt FOBIWA, commission de réforme de l'ordonnance de formation. Le comité responsable de la formation continue des ingénieurs forestiers a été dissous et ses tâches intégrées dans la CFFF.



Le CODOC joue un rôle important en tant que service de coordination et de documentation dans le domaine de la formation forestière. Un contrat relatif à l'exploitation du CODOC a été conclu entre l'OFEV et le Centre de formation forestière de Lyss.

\* SKBF = Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des forestiers-bûcherons

AKÜK = Commission de surveillance des cours interentreprises

WK = Commission forestière fédérale d'admission à l'éligibilité

Ittigen, juin 2009